

REGISTRE DELIBERATIONS

Séance du Conseil Municipal de Vouvray-sur-Huisne

MARDI 25 juin 2024 à 20 h 30

Date de convocation :
17/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, Maire.

**Nombre
de conseillers :**
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoir : 1
Absents : 1

Etaient présents : M. Jean-Pierre CIRON, Mme Dominique COMBE, M. Roger LEBRETON, M. Stéphane CRUCHET, Mme Séverine RHETAT, M. François THOMELIN, M. Fabien AVIGNON, Mme Pauline RAMON, M Christian LAUNAY.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Christian AATZ a donné pouvoir à M. Roger LEBRETON
Etaient absents excusés : M. Gonzague De MONTESSON.
Mme Dominique COMBE a été élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJET DE LA DELIBERATION 2024-018 : DEMANDE DE PARTICIPATION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une habitante de la commune Madame MOREAU demande une participation pour un voyage scolaire pour son enfant MESSAGER Abbygael scolarisée au collège Guillaume Appolinaire de Bouloire .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

-participer à la hauteur de 20 euros (somme prévue pour les voyages scolaires) **Et vote avec : 10 voix pour ;
0 voix contre ; 0 abstentions**

Questions et informations diverses :

-Contrat MODULARIS : Le conseil municipal n'est pas d'accord sur le montant du devis proposé, problème de date et sur le prix « du pack de mise en œuvre ». Le conseil municipal dit que le contrat de 2024 couvre déjà toute l'année. Le devis est reporté ultérieurement.

-Suite à l'accord de la subvention DETR pour les travaux de la salle, démarche à mettre en œuvre : Le conseil municipal est d'accord pour la signature des devis diagnostic amiante et plomb ainsi que la topographie des lieux avant travaux.

-Présentation d'un courrier de réclamation concernant un mauvais entretien de la rue Alexandre Henry des Mazis : La commune a fait le nécessaire par un élagage urgent pour sécuriser la sortie des riverains. Une taille des arbres sera programmée après « l'interdiction de tailler les haies » sur demande de devis.

-Le déroulement de la procédure avec accompagnement de la Communauté de Communes service juridique concernant la rénovation et extension de la salle de réunion a été présentée au Conseil municipal.

-Une demande d'aide a été présenté au Conseil municipal concernant un enfant de la commune qui a passé son BAFA, Le conseil municipal ne donne pas suite étant donné que cela n'est pas prévu dans la délibération attribuant les subventions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 00.

M. Jean-Pierre CIRON, Le Maire.

